

**Séance du Conseil général du 4 juillet 2016
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Martial Farine, Président du Conseil général

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Monsieur le Président, Martial Farine : Madame le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième séance de l'année 2016 de notre Conseil général en vous souhaitant la bienvenue. Bienvenue également aux représentants de la presse. Malheureusement, je vois qu'il n'y a pas de citoyens du village qui sont intéressés par nos débats. Je salue aussi la présence des nouvelles Conseillères générales, Mesdames Brandon et Gillet Merialdo qui remplacent Monsieur Nicolas Cattin et Madame le Maire. Sentez-vous à l'aise Mesdames et n'hésitez pas à prendre librement part à nos débats. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 17 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Messieurs Jacques Boni, Paolo Cattoni et François Froidevaux sont excusés.

Monsieur Marcel Humair est absent.

Pour le Conseil communal, Monsieur Johnny Combremont est excusé.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 15 juin 2016
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2015
b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2015
6. Voter un crédit de Fr. 285'000.00 pour l'achat de nouveaux véhicules en remplacement d'anciens véhicules d'interventions du SIS Franches-Montagnes Ouest. Financement par subventions de l'ECA Jura et solde par prélèvement dans les fonds de réserve du SIS FMO et donner compétence au Conseil communal pour l'avancement des fonds nécessaires
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Jesus da Conceição Gonçalves Maria do Ceu et M. de Oliveira Gonçalves Joao Paulo et de leurs enfants, Luca et Evan, et fixer la finance d'admission
8. Nomination :
Election d'un membre à la Commission financière

Personne ne désire s'exprimer ; l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2016

Monsieur le Président, Martial Farine : le procès-verbal de notre dernière séance a été envoyé à tous les membres du Conseil général. Il n'appelle à aucun commentaire. Je remercie son auteure, Madame Marlyse Jobin, pour la parfaite transcription des débats et vous demande de l'accepter par acclamation.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Martial Farine :

Motion n° 7 : la motion n° 7 est en cours de traitement au Conseil communal. Elle concerne l'éclairage de la route de contournement ouest du village et devra être traitée lors de notre prochaine séance, dernier délai.

Motion n° 8 : la motion n° 8 concernant le subventionnement pour les installations de traitement des eaux usées de particuliers non raccordés à la STEP est en cours de traitement au Conseil communal.

Convocation : suite à la séance du 22 février 2016, les propos de divers membres du Conseil communal et du Conseil général ont été repris par la presse. Le Président du Conseil général a été convoqué par le Conseil communal suite à ses propos, cités dans le QJ du 24 février 2016. Je souhaite ici informer les membres de notre Conseil que, si la séance s'est bien passée et qu'il s'agissait d'une séance où des informations ont été données, j'ai très moyennement apprécié cette convocation, chacun ayant la liberté d'exprimer ses opinions. Je ne souhaite pas faire de procès d'intention, ni créer de polémique mais je ne suis pas sûr que la première intention du Conseil communal fût de simplement donner des informations. J'espère d'ailleurs que les informations données ce soir-là seront transmises à tous les membres du Conseil général. En vertu du principe de séparation des pouvoirs, c'est bel et bien le Conseil général qui « *exerce la haute surveillance sur l'ensemble de l'administration de la commune* » comme dit à l'article 27 du règlement d'organisation de la commune. Je suis persuadé que si le Conseil communal faisait preuve d'un peu plus de transparence, ce genre d'incident serait évité.

Remplacement de Monsieur Nicolas Cattin : concernant le remplacement de Monsieur Cattin, je suis très surpris que le Conseil général n'ait pas été informé. Ce n'est pas au Conseil communal de prendre des sanctions pour le compte du Conseil général, qui plus est en toute opacité. Il aurait dû informer le bureau qui aurait fait les démarches. A tout le moins, notre organe doit être informé en bonne et due forme et recevoir des copies des courriers envoyés aux différentes personnes concernées. Là aussi, il s'agit du respect du principe de séparation des pouvoirs et des organes de notre commune. Chacun de nous et chaque organe de la commune, dans son rôle respectif, se doit de respecter quelques principes. Le Conseil général n'est pas une chambre d'enregistrement des décisions du Conseil communal mais bien un organe de surveillance de celui-ci. D'autre part, je suis très surpris d'apprendre au Denner en faisant les courses que de nouveaux Conseillers généraux nous rejoindront ce soir. Le bureau du Conseil général n'a pas été informé de ces remplacements, je trouve ça un peu cavalier. Je dois dire que ça fait un peu bizarre de voir des gens et de ne pas être capable de les saluer correctement.

Changement de date : la séance de ce soir aurait dû avoir lieu le 27 juin 2016, mais un contretemps de notre secrétaire communal a fait qu'elle a dû être reportée à ce soir. A l'avenir, il faudra peut-être prévoir nos séances à dates fixes, quitte à ajouter des séances extraordinaires ou en retirer le cas échéant. Il faudra y réfléchir lors du prochain bureau et dans vos séances de partis.

Service des communes : j'ai reçu du Service des communes, au nom du bureau du Conseil général, le rapport 2014 sur les finances communales. Ce rapport est à votre disposition, je pense que vous pouvez le télécharger sur Internet.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Parcelles de terrain disponibles : une parcelle a été vendue à Derrie lai Bâme depuis le dernier Conseil général. Il reste six parcelles à Derrie lai Bâme dont quatre sont réservées. Cinq parcelles sont libres au Plane Percé dont une est réservée. Quelques demandes sont en cours de discussion pour le secteur de l'Orée, notamment avec Monsieur Nicolas Willemin.

Résidences secondaires : en mars dernier, l'Office fédéral du développement territorial a confirmé que la Commune des Bois possède 16.4 % de résidences secondaires. Chaque année, l'administration doit s'assurer que les données n'ont pas changé.

LAT et OAT : nous avons reçu du Canton (Service du développement territorial) une information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre cantonale de la nouvelle Loi fédérale LAT et l'Ordonnance OAT. Il apparaît que les communes sont invitées à ne pas se lancer dans une révision de leur plan d'aménagement, ceci étant une mesure provisoire jusqu'au nouveau Plan directeur qui, normalement, entrera en vigueur en 2019. Les zones à bâtir étant largement surdimensionnées dans le Canton, chaque terrain acquis doit être restitué en surface agricole. Il est désormais interdit de vendre le terrain à bâtir à un prix inférieur au prix de revient (coût d'acquisition et coût d'équipement). Il s'agit d'intensifier la densification des villes et villages et utiliser les terrains libres à l'intérieur des agglomérations. Suite à notre réponse à la consultation cantonale toujours sur le développement territorial et suite au bulletin d'information de mai, la Commission d'urbanisme, par son Président Monsieur Boillat, et moi-même avons eu une entrevue avec le Ministre, Monsieur Eray, et trois membres de son service afin de défendre la position de la commune mise en commune industrielle « relais » sans extension industrielle, les pôles étant Delémont, Porrentruy et Saignelégier, les Communes du Noirmont et des Breuleux étant des communes satellites de Saignelégier. Dans le concept de développement territorial en consultation, les Communes de Boncourt et de la Haute Sorne sont également des communes industrielles « relais » et étaient présentes à l'entretien. Nous avons rendu attentif le Ministre que ce concept jurassien ne respecte plus le droit des communes à choisir leur développement et maintenir une certaine autonomie. Il nous a été répondu que les communes relais pourraient, lors de l'élaboration des plans régionaux directeurs, rediscuter cette position. Divers autres points d'interrogation ont été abordés, notamment le partage d'impôts des personnes morales des usines futures situées dans les pôles urbains (zones AIC) ou communes satellites. Nous avons aussi demandé plus de flexibilité et d'ouverture dans les documents proposés.

Règlements communaux : concernant la modification des règlements AVS, Emoluments et Statut du personnel, la consultation dans les partis était fixée au 30 juin 2016 et nous attendons vos retours et remarques. En outre, des fiches des évaluations des fonctions communales sont en cours d'élaboration au niveau du Canton.

Marché du bois : en raison de la situation du marché du bois, aucune grande coupe n'a été faite ce printemps, excepté quelques coupes sanitaires.

Parc informatique : le renouvellement du parc informatique de l'école est terminé. L'offre d'un montant de Fr. 17'500.00 avait été retenue.

Ecole secondaire : au niveau de l'ancien bâtiment de l'école secondaire du Noirmont, les travaux de restauration ont débuté.

Banque Raiffeisen : le Conseil communal a envoyé une lettre à la Banque Raiffeisen afin qu'elle maintienne sa succursale ouverte aux Bois. Nous avons reçu une réponse nous informant que le Conseil d'administration est en négociation avec les assurances et que des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées. L'avenir de l'agence des Bois fait l'objet d'une étude attentive de la part des autorités de la banque et le résultat nous sera communiqué en temps utile.

Haut débit : une rencontre a eu lieu avec Swisscom concernant l'extension des réseaux à haut débit sur le territoire communal. Un déploiement à Biaufond est prévu pour 2019, ceci sans participation financière communale. Nous avons également demandé un devis si ces travaux avaient lieu en 2017, afin de savoir à hauteur de quel montant devrait participer la commune.

Monsieur Urs Moser : je vais donner quelques informations concernant l'Espace communal.

Bref retour sur le Conseil général du 22 février 2016

- Eléments clés présentation du nouvel avant-projet
 - ✓ Redimensionner l'ensemble selon moyens disponibles
 - ✓ Echelonnement et mise en attente de certains éléments (aménagements extérieurs)
 - ✓ Prendre en compte démolition ancien bâtiment
 - ✓ Répondre aux besoins essentiels (école, sociétés) dans nouveau bâtiment (scène mobile, salle de travaux manuels, salle de musique)
 - ✓ Maintien de l'objectif de respecter l'enveloppe des crédits votés
- Eléments confirmés par décision du Conseil général
 - ✓ Poursuivre selon esquisse d'avant-projet
 - ✓ Ficeler un nouveau dossier
 - ✓ Soumettre le nouveau projet à un vote populaire (modifications importantes)

Situation financière du dossier

- Rappel crédits votés
 - ✓ Votation 2012 (honoraires étude et réalisation) Fr. 930'000.00
 - ✓ Votation 2013 (honoraires étude et réalisation ajustés et réalisations par entreprises) Fr. 8'550'000.00
 - Total des deux crédits Fr. 9'480'000.00**

- Bilan à fin 2014 (dépenses totales)
 - ✓ Enveloppe (2 crédits) Fr. 9'480'000.00
 - ✓ Dépenses effectives (honoraires et prestations) Fr. 1'965'000.00
 - Solde crédit à disposition Fr. 7'515'000.00**

➤ Honoraires d'architectes	
✓ Honoraires effectifs selon devis 2013	Fr. 1'142'000.00
✓ Dépenses versées fin 2014 (selon contrôle coûts du maître d'ouvrage)	Fr. 537'000.00
Solde honoraires disponible	<u>Fr. 605'000.00</u>

Ce montant est évidemment inclus dans les Fr. 7'515'000.00.

Je précise qu'on a pratiquement ficelé un arrangement avec les architectes créateurs pour ne pas verser la dernière facture de Fr. 32'000.00. Au début, ils n'étaient pas d'accord, mais on a négocié et obtenu un accord. Il s'agit encore de savoir comment formaliser ça.

➤ Nouvelle situation honoraires architecte	
✓ Report solde disponible	Fr. 605'000.00
✓ <u>Contrat bureau Stähelin</u>	Fr. 910'500.00
Plus-value honoraires architectes	<u>Fr. 305'500.00</u>

➤ Plus-value honoraires architectes et ingénieurs	
✓ Architecte	Fr. 305'500.00
✓ Ingénieur civil	Fr. 80'100.00
✓ Ingénieur CVS	Fr. 33'400.00
✓ Ingénieur électricien	Fr. 11'400.00
✓ <u>Ingénieur acoustique</u>	Fr. 9'200.00
Plus-value honoraires	<u>~Fr. 441'000.00</u>

Les Fr. 33'400.00 d'ingénieur CVS concernent le chauffage, la ventilation. Il faut préciser que, quelle que soit la réalisation, le projet doit avoir une ventilation forcée, on ne peut pas avoir une ventilation naturelle. Il y a donc des normes à respecter et ce n'est pas anodin. Les frais d'ingénieur électricien sont un peu moins conséquents parce qu'on a toutes les installations électriques de l'ancien bâtiment qui ne doivent pas être réalisées. Dans l'ancien projet, les frais d'ingénieur acoustique n'étaient pas pris en considération.

Planning revisité

Etapes	1 ^{er} trim. 2016	2 ^e trim. 2016	3 ^e trim. 2016	4 ^e trim. 2016	1 ^{er} trim. 2017	2 ^e trim. 2017	3 ^e trim. 2017	4 ^e trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	2 ^e trim. 2018	3 ^e trim. 2018	4 ^e trim. 2018
Avant-projet												
Projet d'ouvrage												
Consultation populaire				27.11								
Demande permis												
Appel offres Adjudication												
Projet exécution												
Réalisation bâtiment												
Période sans accès												
Réalisation amén.ext.												
Inauguration								?		?		
Décompte												

Pour fin 2017, l'essentiel de la réalisation devrait être faite. Comme prévu dans l'ancien planning, on devrait pouvoir mettre ce bâtiment en service pour les différents utilisateurs. Il s'agit d'un planning revisité qui est maintenant stabilisé. Cela reste évidemment un challenge. L'avantage qu'on a avec les solutions présentées, c'est qu'il s'agit essentiellement d'une construction en bois. Donc, à partir du moment où la décision de principe sera prise, l'essentiel de la construction en bois se préparera en atelier et pourra être montée au printemps lorsque le temps le permettra. Ça permet de compacter énormément la phase de réalisation du chantier.

Suite des opérations

- Présentation avant-projet au Conseil communal
- Elaboration projet d'ouvrage
- Présenter projet au Conseil général
- Informer la population
- Vote populaire

4. Questions orales

1) Monsieur Jacky Epitiaux : l'entrée du bureau communal a été fleurie et arborisée. Est-il envisagé d'en faire de même côté route cantonale devant le magasin Denner.

Monsieur Christophe Baume : les employés communaux ont magnifiquement aménagé les alentours du bureau communal. En effet, il y a un problème devant le magasin Denner où une partie est toujours mal entretenue. On a déjà pris contact plusieurs fois avec les gérants. Normalement, c'est à eux d'entretenir cet espace. Apparemment, ça ne se fait pas et rien ne change. Il faudra donc voir si nous allons nous-mêmes entretenir cet endroit.

Monsieur Jacky Epitiaux : je suis satisfait.

2) Monsieur Jacky Epitoux : ma deuxième question concerne la Banque Raiffeisen. J'aimerais apporter une petite nuance avec ce que vous avez dit avant. La Raiffeisen qui venait de faire peau neuve au village pourrait ne jamais rouvrir. Le village affichant une croissance en termes d'habitants et de commerces, ne serait-il pas utile que la Commune adresse un courrier de motivation à Raiffeisen pour sa réouverture, sachant que La Poste pourrait subir un sort identique dans les prochaines années. Il y a deux banques au Noirmont. La Banque Raiffeisen des Bois était maintenue aussi parce que la Raiffeisen de La Ferrière avait été fermée. C'est aussi un argument pour la réouverture.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on peut envoyer un nouveau courrier en indiquant ces motivations. Dans la première lettre, on avait tout de même insisté pour une réouverture.

Monsieur Jacky Epitoux : je suis satisfait.

3) Monsieur Jean-René Feuz : ma question concerne les cassons. Actuellement, le temps de ramassage des cassons est entre 16 et 18 heures. Une grande partie de la population travaille à ces heures. Serait-il possible de déplacer cet horaire en faisant par exemple entre 17 et 19 heures ou, idéalement, de 16 à 19 heures ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est Monsieur Johnny Combremont qui est en charge du dossier et il n'est pas là, mais on a déjà répondu à cette question dans notre dernier tout-ménage. On a expliqué pourquoi on ne pouvait pas ramasser les cassons plus tard par rapport à l'entreprise de transports.

Monsieur Christophe Baume : avec l'horaire actuel, le transport d'une benne coûte environ Fr. 600.00. Si on exécute ce ramassage de 17 à 19 heures, le chauffeur travaille en dehors des heures de travail régulières et part en heures supplémentaires. Le prix de la benne peut augmenter de Fr. 150.00. C'est la raison pour laquelle on n'est pas très favorable à ce changement d'horaire.

Monsieur Jean-René Feuz : je suis moyennement satisfait pour ne pas dire moins.

4) Madame Rose-Marie Jobin : Madame le Maire a répondu à ma question dans les communications.

5) Monsieur Robert Claude : j'avais une question concernant la Banque Raiffeisen à laquelle on a déjà répondu. Je voulais également que la Commune insiste pour que ça ne fasse pas comme à La Ferrière où on ferme la banque et la poste.

6) Monsieur Robert Claude : le 3 novembre 2014, le Conseil général vote un crédit de Fr. 85'000.00 pour la participation financière communale pour les travaux du Syndicat de chemins Les Bois II. Pour rappel, dans le débat de fond, c'est l'entreprise Colas de Bassecourt la meilleur marché pour les chemins en béton à qui ont été attribués les travaux. Cette entreprise propose une variante chemin en bitume qui est encore moins chère. On économise Fr. 100'000.00 pour le recyclage du goudron, Fr. 20'000.00 pour des chemins provisoires en cas de bétonnage. En novembre 2015, la première étape est terminée avec des beaux chemins tous beaux, tous neufs et la facture toute belle : 25 % plus chère que le devis ! Où en est-on aujourd'hui et qui paiera la facture ?

Monsieur Christophe Baume : les propriétaires membres du Syndicat de chemins Les Bois II ont reçu un courrier qui disait que, malheureusement, il fallait faire face à une plus-value de 25 %. On s'y attèle de bon pied. Ce soir, je ne peux pas garantir que les propriétaires ne paieront rien pour cette plus-value. Mais le comité du Syndicat œuvre pour trouver une solution pour que les propriétaires ne soient pas lésés. Ce n'est pas si simple

que ce que Monsieur Claude affirme. Une variante avait été proposée par l'entreprise Colas. Malheureusement, on a dû constater qu'au niveau du projet, il y avait beaucoup d'oublis et la variante en béton aurait certainement connu le même sort. L'estimation des coûts était quelque peu légère. On a créé un dossier qu'on a transmis au Service juridique. Je peux vous assurer qu'on cherche des solutions pour que les propriétaires ne soient pas lésés.

Monsieur Robert Claude : je suis satisfait.

5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2015

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2015

a) Discuter et voter les dépassements du budget 2015

Entrée en matière

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget 2015 prévoyait un excédent de charges de Fr. 23'000.00. Au bouclage 2015, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 370'208.32. En prévision des importants investissements en cours (Espace communal, travaux du Syndicat de chemins Les Bois II), le Conseil communal a constitué une provision de Fr. 355'000.00. Suite à cette opération, le compte présente un excédent de revenus de Fr. 15'208.32. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : l'excédent de produits est une nouvelle fois dû aux revenus des impôts, notamment le revenu des personnes morales pour Fr. 67'926.75 et les impôts sur la fortune des personnes physiques pour Fr. 94'450.25. Comme vous l'avez lu dans le rapport préliminaire, quelques économies ont été réalisées sur l'aide sociale, la subvention de logements et les intérêts des crédits de construction concernant le report des travaux Espace communal. Quelques dépenses supplémentaires ont été votées dans le cadre du Conseil communal ou du Conseil général que vous avez trouvées en pages 3 et 4 du rapport préliminaire. Le Conseil communal vous recommande d'approuver ces dépassements.

Compte 5110.314.00/Entretien des bâtiments

Monsieur Alexis Jobin : il y a une différence de Fr. 12'000.00 par rapport au budget. Dans le rapport, on dit que cette différence est due à l'aménagement d'une cellule de l'abri PC et de travaux à l'école par rapport à la sécurité. Pourrait-on avoir des précisions par rapport à ces divers travaux ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a fait une dalle dans la cellule de l'abri PC pour accueillir la ludothèque.

Monsieur Christophe Baume : on a aussi dû changer la barrière de protection pour les escaliers qui vont au sous-sol du côté du bâtiment de Monsieur Jacques Willemin.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2015

Entrée en matière

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme je l'ai dit auparavant, le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de revenus de Fr. 15'208.32, ce qui est conforme aux années antérieures (Fr. 7'176.63 en 2014, Fr. 2'804.79 en 2013). Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous allons passer rapidement ces comptes chapitre par chapitre et si vous avez des questions vous pouvez les poser.

Les chapitres qui donnent lieu à des questions sont les suivants :

CHAPITRE 2/TRAVAUX PUBLICS

Compte 200.315.02/Entretien des places de jeux

Madame Isabelle Greab : sur les Fr. 16'000.00 qui étaient au budget, on en a dépensé seulement Fr. 2'851.20. Est-ce que ce sont des travaux qui ont été repoussés ?

Monsieur Christophe Baume : ce sont des travaux qui avaient été prévus. Du fait que l'Espace communal n'a pas été construit, on n'a pas pu réaliser la place de jeux vers l'école. Les alentours de l'immeuble Jolbat n'étaient également pas terminés et nous n'avons donc pas pu exécuter la place de jeux prévue dans les environs. Ces travaux sont simplement repoussés.

CHAPITRE 5/INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

Compte 590.363.02/Parcours santé

Madame Isabelle Greab : les Fr. 1'000.00 qui étaient au budget n'ont pas été dépensés. Est-ce que cela concerne l'entretien du parcours ou l'entretien des postes du parcours ?

Madame Nancy Braendle : c'est pour l'ensemble. Ces travaux seront faits cet automne, nous l'espérons. Ce parcours n'a pas été entretenu depuis un certain temps.

Compte 590.365.07/Contributions & frais (Jumelage Charvensod)

Madame Rose-Marie Jobin : je vois que rien n'a été dépensé. Il ne se passe plus rien avec Charvensod ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Charvensod nous a invités cet automne pour leur rendre visite. Nous avons répondu positivement. Les autorités ont changé.

CHAPITRE 10/SERVICES COMMUNAUX

Compte 1100.436.00/Vente de sacs et de vignettes

Madame Rose-Marie Jobin : il y a une charge de Fr. 484.00. A quoi correspond-elle ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est une écriture de correction.

Compte 1400.314.00/Entretien bâtiment STEP

Madame Rose-Marie Jobin : des travaux étaient prévus et rien n'a été fait ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a fait moins de travaux que ceux prévus.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Compte 200.563.52/Réfection des chemins du Syndicat Les Bois 2

Madame Charline Cattin : il y a des charges pour Fr. 20'904.00 pour le Syndicat des chemins et si on prend le compte 201.564.51 on retrouve ces contributions au Syndicat des chemins. Je me demandais si ce n'était pas un doublon.

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont deux crédits différents. Les Fr. 30'000.00 c'est ce qu'on paie en qualité de propriétaire et les Fr. 20'000.00 c'est ce qu'on paie en qualité d'autorité subventionnante.

Madame Charline Cattin : ça ne peut pas être un seul point ?

Monsieur Claude Gagnebin : non, ce sont deux choses différentes. D'une part, on est propriétaire et, d'autre part, on paie le 15 % des frais du Syndicat comme subventions.

Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur Vincent Berger : les comptes 2015 bouclés au 31 décembre 2015 ont été contrôlés. La vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour sa bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2015 tout en en donnant décharge.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

6. Voter un crédit de Fr. 285'000.00 pour l'achat de nouveaux véhicules en remplacement d'anciens véhicules d'interventions du SIS Franches-Montagnes Ouest. Financement par subventions de l'ECA Jura et solde par prélèvement dans les fonds de réserve du SIS FMO et donner compétence au Conseil communal pour l'avancement des fonds nécessaires

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le SIS FMO désire changer trois véhicules. Un tel engin coûte Fr. 95'000.00 environ, montant subventionné par l'ECA à raison de 50 % et par un prélèvement sur leur fonds de réserve véhicule. Afin d'alléger la procédure d'achat notamment auprès de la fondation à but non lucratif Emergentech, spécialisée dans les achats et problématiques des marchés publics dans le domaine sapeurs-pompiers, chaque commune achète son véhicule et donne aussi l'autorisation de prélever dans le fonds de réserve. S'ils passaient par les marchés publics, ce sont toujours les deux ou trois mêmes entreprises suisses spécialisées dans l'aménagement des véhicules sapeurs-pompiers avec lesquelles les sapeurs-pompiers travaillent qui soumissionneraient. L'ECA Jura a donné son accord pour une telle démarche et le Service des communes a validé le texte qui vous est soumis. Plusieurs communes (Le Noirmont, Les Breuleux) ont déjà accepté cet achat. Muriaux et La Chaux-des-Breuleux se prononcent ce soir. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme vous en avez pris connaissance dans le

rapport explicatif, trois communes avancent les fonds (Les Breuleux, Le Noirmont et Les Bois) et sont officiellement les propriétaires des véhicules acquis alors que les deux autres communes donnent l'autorisation de prélever les montants au fonds de réserve. Ces véhicules ne répondent plus aux critères actuels de sécurité et d'efficacité. Le Conseil communal vous demande d'approuver cet achat qui est un avancement de fonds et non une dépense.

Monsieur Jacky Epitoux : il y a peu de temps, on avait voté un crédit pour l'adaptation du camion qu'on a pour plusieurs dizaines de milliers de francs. Vous souvenez-vous de l'année ?

Monsieur Christophe Baume : en 2012, on avait voté un crédit pour le changement des pompes des véhicules de première intervention. Ces véhicules-là ne sont pas changés. Ce sont des véhicules plus anciens qui sont changés.

Monsieur Jacky Epitoux : le produit de la revente du véhicule qu'on va changer sera affecté comment ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'ai posé la question au SIS qui ne sait pas encore. Après, cela sera discuté au sein de la Commission de surveillance du SIS à laquelle je participe.

Au vote, le point 6 est accepté à l'unanimité.

7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Jesus da Conceição Gonçalves Maria do Ceu et M. de Oliveira Gonçalves Joao Paulo et de leurs enfants, Luca et Evan, et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur de Oliveira Gonçalves, ressortissant portugais, est né le 23.06.1970 au Portugal. Il est arrivé en Suisse en 1987 et habite notre commune depuis le 01.10.2006. Madame Jesus da Conceicao Gonçalves est née le 29.03.1975 au Portugal. Elle habite la Suisse depuis 1993 et notre commune depuis 2006 également. Les enfants de la famille de Oliveira Gonçalves sont nés en Suisse. Monsieur occupe un poste de responsable de production. Madame est indépendante en tant qu'esthéticienne. Les enfants sont encore en âge de scolarité. Cette famille habite Rue Guillaume-Triponez 51. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Canton du Jura a procédé à l'audition des membres de la famille et il considère que toutes les conditions sont réunies pour que cette famille obtienne la nationalité suisse. La famille de Oliveira Gonçalves est bien intégrée en Suisse, Madame et Monsieur ont acquis une maison et se sentent bien en Suisse. Ils ont passé plus de temps en Suisse qu'au Portugal. Les requérants trouvent en Suisse une qualité de vie que l'on ne retrouve pas ailleurs. Les enfants n'ont plus aucune attache au Portugal. Le Conseil communal est favorable à ces naturalisations et vous recommande de les accepter. La finance d'admission est fixée à Fr. 150.00 pour toute la famille.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : je félicite la famille de Oliveira Gonçalves pour sa naturalisation.

8. Nomination :
Election d'un membre à la Commission financière

Monsieur Christophe Cerf : le PDC vous propose la candidature de Madame Sophie Gillet Merialdo.

Madame Sabine Clémence : la personne élue remplacera qui ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est pour remplacer Monsieur Nicolas Cattin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Madame Sophie Gillet Merialdo est élue par acclamation.

Monsieur le Président, Martial Farine : on a épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie d'avoir participé à cette séance et d'avoir alimenté les débats. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président : La Secrétaire :

Martial Farine Marlyse Jobin